

LES MIGRATIONS INTERNATIONALES DE TRAVAIL, PIERRE D'ACHOPPEMENT OU PIERRE DE TOUCHE DES THÉORIES ÉCONOMIQUES ?

Le développement quantitatif et qualitatif des recherches sur les migrations internationales atteint aujourd'hui un seuil tel que le besoin de dresser un bilan des résultats, de clarifier et de synthétiser les acquis empiriques, la nécessité de systématiser et de théoriser les connaissances accumulées, se fait sentir de tous côtés.

Besoin on ne peut plus légitime on s'en doute, et qui s'exprime aujourd'hui avec d'autant plus de force et de résonnance que le processus historique concret des migrations internationales connaît depuis 1974 une pause forcée, peut-être même un « tournant historique », de nature à inciter le chercheur à la méditation, à la réflexion sur une expérience, une époque qui vient de se clore.

Or, chose étrange, à considérer l'évolution d'ensemble des résultats des recherches économiques, on s'aperçoit que c'est en fin de compte *surtout* la théorie économique qui a tiré le plus d'avantages et de profit dans sa confrontation avec la saisie de la réalité migratoire, comme si l'objet, ayant par un retour dialectique inversé le processus de questionnement, avait contraint la théorie à se pencher d'abord sur elle-même, à s'interroger au préalable sur la validité des notions et des méthodes qu'elle voudrait utiliser, avant d'aller plus loin dans ses efforts d'investigation. Mise à « l'épreuve du feu », la théorie économique s'est trouvée en effet obligée, d'abord de reconnaître, certes avec beaucoup de réticences, son retard par rapport aux autres disciplines quant à l'analyse théorique des migrations ouvrières internationales, et à s'interroger sur les causes de la persistance de ce retard, de ce silence; *ensuite*, et par voie de conséquence, à reconsidérer le sens et le contenu de certaines notions acquises – comme celles de *mobilité*, d'*espace*, d'*économie nationale* – traditionnellement en usage dans l'étude des migrations.

I. – LE RETARD THÉORIQUE : CONSTAT ET APPRÉCIATION

A vrai dire, la crise économique actuelle, comme chaque fois en pareil cas, n'a fait que cristalliser et rendre plus urgente, une interrogation qui s'était exprimée bien des années auparavant. Déjà, en 1966, H. Bartoli s'étonnait du

silence complet de la science économique quant à l'analyse des migrations : « C'est une chose singulière, écrivait-il... qu'au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, alors que le caractère international des migrations l'emporte, le silence de la théorie se fait tant sur les migrations internes que les migrations externes » (1). C'est un fait patent, indiscutable, que l'absence de théorisation, le retard considérable que la théorie économique a accumulé avant de prendre conscience de l'importance du phénomène des migrations, a pesé lourd et continue de peser très lourd sur la qualité et les orientations de la recherche économique en ce domaine. Le problème qui se pose donc est de savoir à quel(s) facteur(s) il faut attribuer ces carences persistantes de l'analyse théorique, cette absence de recherche économique sur les migrations internationales, alors que le phénomène acquerrait, à l'évidence, de plus en plus d'ampleur et d'importance.

Sur ce point, l'explication avancée par G. Tapinos semble faire l'unanimité. Partant de cette évidence apparente que les migrations internationales constituent avant tout un déplacement d'un pays à un autre (2), et que le déplacement géographique est synonyme de *mobilité* dans l'espace (3), G. Tapinos, affirme, que si aucune théorie économique des migrations internationales n'a pu voir le jour, c'est parce que les problématiques dominantes, celles des classiques et des néo-classiques, excluent toute analyse en termes de mobilité. Le principe de l'immobilité du facteur travail prôné par la théorie classique de l'échange international, exclut formellement selon lui, l'idée même de mobilité internationale : « En généralisant une observation d'A. Smith, pour qui de toutes les marchandises, l'homme est le moins mobile entre les pays, les classiques ont construit une théorie de l'échange international fondée sur l'hypothèse centrale d'immobilité des facteurs de production : le capital et le travail. Lorsque plus tard la démonstration fut faite que, sous certaines hypothèses, et en particulier *l'immobilité du travail*, le libre échange tendait à l'égalisation internationale du prix des facteurs, et en particulier du travail, le problème de la migration internationale pouvait être rangé au nombre des faux problèmes dont la théorie de l'échange international n'avait pas à se soucier » (4).

L'idée selon laquelle il faut remonter jusqu'à A. Smith pour comprendre les incertitudes actuelles de la théorie économique quant à l'analyse des migrations, idée que G. Tapinos, après bien d'autres, reprend ici à son compte, avait été déjà énoncée par H. Bartoli, en 1966, lorsqu'il écrivait ceci : « Quand, au début du siècle passé la théorie économique classique est en voie d'élaboration, l'accord s'établit entre les auteurs sur cette thèse d'Adam Smith : « rien n'est plus difficile à *déplacer* (5) que l'homme ». L'espace économique national est présenté comme un *lieu d'immobilité* (5). Certes en son sein, les facteurs de

(1) H. BARTOLI : *Analyse et signification des migrations de main-d'œuvre*, cahiers de l'ISEA, sept. 1966, p. 136.

(2) « Immigrer c'est se déplacer » déclare G. TAPINOS in *l'économie des migrations internationales*, Paris, A. Colin, 1974, FNSP, p. 12.

(3) G. TAPINOS va jusqu'à ériger la *distance* en « concept clef de la migration » *ibid.*, p. 21.

(4) G. TAPINOS, *ibid.*, p. 6.

(5) Souligné par nous.

production *se déplacent* (5) vers les régions les plus favorisées, mais dans les relations économiques internationales il n'en est rien, d'importants obstacles s'opposant à de larges courants migratoires (5) ». A. Rosanvallon reprend également cette idée à son compte. Il insiste cependant sur le fait que, selon lui, ce n'est pas spécialement l'héritage scientifique légué par A. Smith qui explique la « non-prise en compte théorique » des migrations internationales, mais bien plutôt la perpétuation jusqu'à nos jours des hypothèses de Ricardo : « il nous semble que les hypothèses classiques, et en particulier celles de Ricardo, ont un rôle déterminant dans l'explication de ce silence des théories économiques... Plus précisément, l'hypothèse de l'immobilité des facteurs de production entre nations fonde la théorie ricardienne des coûts comparatifs... (comme) c'est le modèle ricardien qui a marqué l'ensemble de la pensée économique, par voie de conséquence, ce seront les hypothèses de Ricardo qui seront reprises jusqu'à l'époque contemporaine, et en particulier celle de l'*immobilité du facteur travail de nation à nation* (6)... (De sorte que) malgré un décalage de plus en plus manifeste entre cette hypothèse et la réalité concrète, les autres courants n'ont jamais remis en cause de façon fondamentale ce principe de l'immobilité du facteur travail entre les différentes nations » (2).

Pour expliquer leur carence prolongée, leur inertie en matière de recherche économique dans le domaine des migrations internationales, les économistes, affectant de remonter jusqu'aux origines de l'économie politique, se croient donc autorisés, sans autre forme de procès, à faire endosser aux pères fondateurs, Adam Smith et David Ricardo, la responsabilité de cette carence, leur reprochant d'avoir banni à jamais la notion de mobilité internationale de l'analyse économique et d'avoir de ce fait retardé pour longtemps la prise en considération des migrations internationales dans les modèles économiques.

Il est évident que si l'on se contente de la définition vulgaire, si l'on s'arrête, comme les tenants de l'économie néo-classique, seulement aux aspects les plus superficiels, les plus formels du phénomène migratoire, si l'on se contente de n'y voir qu'un simple facteur de production susceptible ou non, de *se déplacer dans l'espace géographique*, alors les insuffisances imputables à la théorie classique quant à sa conception de la mobilité du travail peuvent à la rigueur être invoqués comme éléments inhibiteurs, comme éléments de censure et de blocage de la recherche théorique en ce domaine. Mais si l'on considère le mouvement migratoire, non pas sous le seul angle de la mobilité des facteurs dans un espace indéterminé, abstrait, mais au contraire sous l'angle d'une *mobilité spécifiquement déterminée de forces de travail* en tant qu'elle forme une composante structurelle de l'histoire du système capitaliste, alors la théorie économique doit être interrogée également à travers les différents moments de son évolution, non seulement sur l'analyse qu'elle propose de la *mobilité* et de ses liens avec la problématique de l'*espace national* mais aussi sur le statut théorique qu'elle réserve au concept de *travail* et de *force de travail*,

(6) Souligné par nous.

(7) A. ROSANVALLON. *Les aspects économiques de l'émigration algérienne*. Thèse pour le Doctorat d'Etat. IREP, Grenoble, juin 1974 : 4-6.

puisqu'aussi bien les migrations internationales contemporaines ne peuvent se résoudre, du point de vue de l'analyse économique, qu'en termes de mobilisation de forces de travail, et en termes de mobilité du travail.

II. — LES CARENCES PERSISTANTES DE L'ANALYSE THÉORIQUE DES MIGRATIONS OUVRIÈRES INTERNATIONALES, SYMPTÔME DE L'INCERTITUDE GÉNÉRALISÉE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE QUANT À SON OBJET : QUESTIONS SUR LE CONCEPT DE TRAVAIL ET DE FORCE DE TRAVAIL

Une remarque incidente suggérée par H. Bartoli dans son article cité plus haut (8) semble nous encourager dans cette voie : « Jusqu'à une époque toute récente, écrit-il, les phénomènes de structuration de la population active demeurent hors du domaine de la science économique. *Le capital est la catégorie économique et sociale dominante dans les sociétés occidentales, c'est à lui qu'on accorde toute l'attention* (souligné par nous). Seuls les critiques et les contempteurs du système capitaliste *persistent à analyser le monde du travail* (souligné par nous) et à tenter de mettre au jour les déterminismes de sa condition et de son évolution, leur isolement doctrinal étant simplement rompu par de rares travaux statistiques sur l'influence exercée par l'orientation de la consommation sur la structure de l'emploi,.... »

Parmi les « critiques et contempteurs du système capitaliste », H. Bartoli cite le nom de K. Marx. Le privilège décerné à ce dernier se mérite à notre sens pleinement, non pas seulement du reste parce que Marx « a consacré de longs développements aux rejets des ouvriers d'une industrie à l'autre, aux coûts humains des périodes de transition, à la naissance d'une armée industrielle comme effet du progrès technique dans le cadre d'une économie capitaliste » (9), mais surtout parce que ces « longs développements » consacrés à l'étude de la mobilité de la force de travail sont inséparables de la conception que Marx se donne de l'objet de l'économie politique. En effet, pour lui, l'économie politique ne s'est hissée au niveau de l'activité scientifique, ne s'est érigée en Science qu'avec la découverte du principe créateur des richesses sociales, à savoir le *travail social*. Produit du développement de la production matérielle autant que du progrès de la recherche théorique, une telle découverte — la reconnaissance du travail social comme fondement et essence des richesses sociales — ne fut acquise qu'au bout d'une longue période de maturation, laquelle se confond avec la formation lente et progressive de l'économie politique en Science Sociale. « Avec Adam Smith, écrit Marx (10), l'économie politique reconnaît le

(8) *Op. cit.*, p. 136.

(9) *Ibidem* note 4, p. 181.

(10) K. MARX, *Critique de l'économie politique*; UGE. Coll. 10/18, Paris, 1972, p. 71-72.

travail comme son principe et cesse de voir dans la propriété privée un simple état de chose extérieur à l'homme... Aux yeux de cette économie politique éclairée, qui a découvert — à l'intérieur de la propriété privée — l'essence subjective de la richesse, (...) ». Engels eut donc raison d'appeler A. Smith le *Luther de l'économie politique*. Un grand pas en avant est en effet accompli par A. Smith, par rapport aux physiocrates et aux mercantilistes, lorsqu'il démontre que « la richesse des nations » trouve son origine dans une source unique, le travail social général, quelles que soient les valeurs d'usage dans lesquelles il se trouve incarné. La théorie de la valeur-travail est ainsi née, et elle sera reprise, réaffirmée et développée par Ricardo, et dans une mesure moindre, par Mill, Say, etc., qui ne la remettrent jamais en cause même implicitement.

Cette découverte de la véritable source productive des valeurs, qui a permis d'asseoir la science de l'économie politique sur une base scientifique solide, ne fut possible qu'au terme d'un long cheminement de la recherche qui a fait déplacer l'analyse du niveau de la sphère de la circulation et de l'échange, où l'avaient cantonnée les mercantilistes, au niveau de la sphère du procès de production : avec A. Smith et D. Ricardo, l'objet de l'économie politique devient en effet l'étude des lois de la production du capital, des lois de l'accumulation du capital. Or voilà que les maîtres du marginalisme, renonçant à la problématique ainsi élaborée par les classiques, abandonnent l'étude scientifique des lois de la production dont leurs prédécesseurs avaient posé les solides fondements, pour accorder toute leur attention à la construction d'une théorie de la répartition dont ils feront le centre de gravité d'un modèle reposant sur le postulat suprême de l'Équilibre général.

Dans ces conditions, au lieu de continuer à progresser, la recherche économique accuse au contraire un recul considérable, revenant au stade préphysiocratique. Et c'est au moment même où elle enregistre ce grand pas en arrière que l'économie politique prétendit avoir atteint, avec la doctrine marginaliste, le *summum* de la rigueur scientifique. En abandonnant la théorie de la production, l'économie politique renonce du même coup à poursuivre l'analyse de la catégorie du travail, dans la voie tracée par Smith et Ricardo (11); et le concept même de travail, élément fondamental du procès de production, disparaît de son champ scientifique, enfouilli, et pour longtemps sous l'axiomatique savante de la rareté, au point que A. Fourastié pouvait noter que, jusqu'en 1950 « on ne trouve jamais de chapitre sur la population active dans un traité d'économie politique » (12).

Est-il si sûr, comme l'affirme H. Bartoli (13) que l'économie s'est bien rattrapée depuis, et que la connaissance du phénomène des migrations de

(11) C'est du reste d'un ton catégorique et dédaigneux que Walras rejette la théorie de la valeur-travail : « Que le travail forme à lui tout seul la richesse sociale ou qu'il n'en forme qu'une espèce, c'est ici ce qui nous importe peu. Dans un cas comme dans l'autre, pourquoi le travail vaut-il et s'échange-t-il ? Voilà la question qui nous occupe et qu'A. Smith n'a posée ni résolue. Or si le travail vaut et s'échange c'est parce qu'il... est rare ».

(L. WALRAS. *Abrégé d'éléments d'économie politique pure*. LGDJ Paris, 1953, p. 155).

(12) Cité par H. BARTOLI, *op. cit.*, p. 181, note 4.

(13) *Idem* p. 136.

travail a fait de grands progrès ? Si le blocage de toute amorce de recherche économique sérieuse sur les migrations ouvrières internationales tire son origine véritable des facteurs idéologiques profonds dont nous venons de parler, alors la réponse devrait être moins péremptoire, plus circonspecte, en tout cas plus ouverte, laissant place au nécessaire examen de conscience que les économistes devraient un jour se décider à entreprendre.

III. - QUESTIONS SUR LE CONCEPT D'ÉCONOMIE NATIONALE

Aussi, faudrait-il dès à présent, avant d'aller plus loin, se demander, pour commencer, si la théorie classique des relations économiques internationales mérite véritablement le procès qu'on lui intente, à savoir le rejet de la notion de mobilité hors de son champ d'analyse, si la critique sur ce point est réellement fondée, et si même l'erreur tant dénoncée est bien la véritable source de l'absence d'une analyse théorique du phénomène migratoire.

De fait, lorsqu'on relit dans le texte les *Richesses des Nations*, il saute immédiatement aux yeux que la pensée d'Adam Smith a été quelque peu malmenée et que l'interprétation, forcée à l'excès, qui en est donnée, équivaut véritablement à une déformation, voire à une falsification de la doctrine du grand économiste :

Il apparaît évident que la pensée d'A. Smith est plus proche de l'individualisme de David Hume et du « cosmopolitisme » de Turgot que du nationalisme de David Ricardo. La vision d'un monde peuplé d'une somme d'individus, qui s'est imposée au XVIII^e siècle en réaction contre le mercantilisme, suppose en effet l'existence d'un marché parfait, où les frontières politiques ne sont d'aucun obstacle au libre mouvement des hommes et des capitaux qui se déplaceront d'eux-mêmes d'un pays à l'autre, vers leur lieu de meilleur emploi. Telle était en effet la position d'A. Smith, lequel n'aurait certes pas renié cet aphorisme de Turgot : « Quiconque n'oublie pas qu'il y a des Etats politiques séparés les uns des autres et constitués diversement, ne traitera jamais bien aucune question d'économie politique » (14). Et si Adam Smith, en observateur attentif à la réalité sociale de son temps, éprouve parfois le besoin d'atténuer la portée de cette doctrine, en notant par exemple que l'homme ne se transporte pas facilement d'un pays à l'autre, il n'en reste pas moins fidèle au principe même du cosmopolitisme, et par conséquent au principe de la mobilité internationale du travail et du capital. La théorie smithienne de l'avantage absolu, écrit Maurice Byé « suppose la mobilité des facteurs de production » et « elle est fondée sur une conception cosmopolite ou individualiste de l'optimum, et non sur une conception nationale » (15).

(14) Cité par M. BYÉ et G. DESTANNE DE BERNIS in *Relations économiques internationales*. Dalloz, 1977, T.I. 4^e édition, p. 5-6.

(15) Maurice BYÉ, *Relations Economiques Internationales*. Dalloz, 3^e édition, p. 107 et 120.

Telle n'est pas le cas de David Ricardo. A vouloir coûte que coûte présenter ce dernier comme l'héritier et le continuateur direct d'Adam Smith, on finit par négliger totalement ce qui différencie fondamentalement les deux théoriciens. Alors que l'univers cosmopolite d'Adam Smith admet tout naturellement la mobilité, au moins *relative*, des facteurs entre les différentes nations, chez David Ricardo la conception nationale de l'économie interdit une telle interprétation de la notion de mobilité. L'espace national dans la théorie ricardienne est un espace où règne l'immobilité du capital et du travail, ceci étant la condition sans laquelle la loi des coûts comparatifs, base du commerce international, ne saurait jouer. Certes, les particularités historiques et sociologiques de la Nation n'ont pas échappé au regard perspicace d'A. Smith, mais rien n'est plus étranger à son esprit et à sa pensée que le nationalisme économique. Le système ricardien est au contraire, fondamentalement un système national et le *principe de la Nation* domine son univers théorique et idéologique. On comprend dès lors pourquoi Stuart Mill, en vulgarisateur zélé de la pensée ricardienne, pousse le schéma opposant mobilité interne et immobilité externe des facteurs capital et travail jusqu'à la limite du dogme. Et la transposition de l'analyse ricardienne va encore dégénérer d'un cran lorsque triomphera la conception néo-classique ultra simpliste de la Nation, définie désormais comme « un bloc de facteurs » homogènes, mobiles au dedans mais internationalement immobiles, définition dont la notion de marché de travail *parfaitement homogène et fluide* est le corollaire logique.

Au dogme premier de la *Nation*, l'école néo-classique va également associer deux autres dogmes, celui de l'*Harmonie* d'une part et celui de l'*Équilibre* d'autre part. Harmonie et Équilibre, aussi bien à l'intérieur de la Nation que dans les rapports de celle-ci avec les autres Nations.

Nation, Harmonie et Équilibre, voilà les trois piliers du système néo-classique. Or, l'irruption des travailleurs migrants, fragments variés de multiples cultures allogènes, remet en cause concrètement cette belle construction abstraite. Face à ces perturbateurs de l'Équilibre et de l'Harmonie du système économique national, face à cette négation vivante et absolue du principe même de la Nation, l'économiste est tenté tout naturellement d'ignorer les faits, si ce n'est de les nier, et ceci pour préserver la pureté et la validité même du Modèle sacro-saint. Ce fut là l'attitude de l'économie dominante face au phénomène des migrations ouvrières internationales.

Faire l'amalgame entre les vues smithiennes, guidées à la fois par l'esprit de rigueur et le sens de l'observation, avec ce qui deviendra un axiome refoulé de l'idéologie néo-classique, et attribuer en outre à Smith la paternité d'une prétendue thèse sur l'immobilité du travail, c'est déformer, pis encore falsifier, sans doute par simple inadvertance, la pensée de ce grand maître.

Une généalogie sommaire de la notion de mobilité montre au contraire, que le statut théorique de celle-ci évolue avec la pensée économique, variant d'un système théorique à l'autre; et que, en règle générale, c'est la définition du champ d'étude et de l'objet même de la science économique, et notamment de la problématique relative à l'espace économique, que dépend la conception du

statut de la mobilité dans la logique d'ensemble d'un système d'analyse. Toute approche théorique qui ne connaît d'autre cadre de raisonnement que l'économie nationale s'interdit fatalement toute ouverture sur la prise en considération de l'aptitude du travail à se déplacer, à circuler au-delà des frontières de la Nation. Inversement toute approche théorique qui reconnaît la primauté du système économique mondial, auquel elle subordonne l'analyse de l'économie nationale, se donne par là même la capacité de reconnaître la mobilité internationale du travail, et de l'intégrer en tant qu'objet d'investigation. La notion de mobilité internationale est incompatible avec une vision purement nationale et nationalitaire de l'économie politique, laquelle ne peut concevoir d'autre forme de division du travail qu'à l'intérieur de la Nation. Le concept d'économie nationale est négateur de la réalité de la division du travail social à l'échelle internationale, le seul espace économique aujourd'hui pertinent. Or, la mobilité internationale de la main-d'œuvre est une composante majeure, la manifestation concrète de la division internationale du travail.

Si c'est bien le concept même d'économie nationale qui est à l'origine du rejet de la notion de mobilité hors de l'analyse économique, alors la critique méthodologique doit commencer par la critique de ce concept (16). S'arrêter à l'examen de la seule notion de mobilité et de son statut théorique, sans remonter plus loin et sans s'interroger sur le fondement même de l'économie politique dominante, à savoir *le principe de la Nation*, c'est confondre, comme dirait Goethe, l'originnaire et le dérivé.

Résumons-nous : si la théorie économique, contrairement à d'autres disciplines des sciences sociales, n'a pas intégré suffisamment tôt le problème des migrations internationales dans son champ de recherche, ce n'est pas qu'elle ne disposait point de l'outil méthodologique adéquat pour le faire. Certes, les fondateurs de l'économie politique n'ont pas laissé à leurs héritiers un concept analytique parfaitement rodé, mais dans le système théorique smithien en particulier, l'hypothèse d'une mobilité internationale du travail existe à l'état d'ébauche, dans les interstices de la théorie de la valeur travail. Dès lors, le silence prolongé de la théorie économique ne saurait être imputé à la conception smithienne de la mobilité, mais à la dégénérescence qui a gagné progressivement l'ensemble de l'économie politique, bien après l'ère de l'école classique. Celle-ci avait forgé un concept scientifique de base, le concept de la valeur travail, quelle a légué à la science économique en même temps qu'un modèle normatif de référence, le *modèle de l'économie nationale*. Or, les écoles qui lui ont succédé, l'école marginaliste en particulier, ont abandonné, délaissé le concept de valeur, mais érigé en dogme le principe normatif de la Nation. Ce faisant elles ont banni toute ouverture, tout débouché méthodologique pouvant mener à une prise en considération du phénomène du travail migrant. Car il était difficile dans ces conditions, d'intégrer dans le champ de la recherche économique, la question des migrations de travail d'une nation à l'autre sans

(16) C'est ce qu'a compris Ch. MERCIER, à qui nous devons l'une des plus sérieuses interprétations critiques des fondements théoriques du concept de Nation en économie politique. Cf. *Les déracinés du capital* (PUL-Lyon, 1977, p. 86 sq.).

remettre fondamentalement en question le postulat de base de l'espace économique national. Ainsi le silence coupable des économistes quant au problème des migrations ouvrières internationales ne remonte nullement aux origines de la science économique; il est au contraire contemporain de sa dégénérescence séculaire, dont il est à la fois le résultat avéré et le symptôme évident.

C'est donc l'incompatibilité de principe entre le modèle abstrait de l'économie nationale – modèle qui se dissimule au fond de tout discours sur l'intérêt national – et la réalité de l'internationalisation du travail social, qui explique pourquoi le phénomène des migrations ouvrières internationales est resté pendant si longtemps ignoré de la théorie économique.

Mais dès l'instant où celle-ci s'est résolue à affronter l'étude de la mobilité internationale du travail, dès lors que le silence de la théorie a fini par être brisé et que le phénomène des migrations est parvenu à s'y inscrire en tant que problème, cette prise en considération tend à remettre en question non seulement le postulat de l'ordre national mais aussi bon nombre d'hypothèses sur lesquels ce postulat se fonde. Notamment le problème de la définition de la *mobilité* du « facteur » travail et celui de la conception même de l'espace dans laquelle s'inscrit la mobilité.

IV. – QUESTIONS SUR LA NOTION DE MOBILITÉ

La prise en compte du problème des migrations ouvrières internationales révèle d'abord à quel point la notion de mobilité recouvre une réalité bien plus complexe que celle suggérée intuitivement par l'idée de déplacement à travers l'espace géographique. Plus précisément le mouvement spatial-géographique des travailleurs n'apparaît plus que comme une forme parmi d'autres, l'une des transcriptions empiriques, la plus superficielle sans doute, du concept de mobilité. Le discours économique conventionnel ne reconnaît et ne décrit que l'une des formes d'existence de la mobilité du travail, la forme recrutement, et encore ne l'envisage-t-il que sous le seul aspect du déplacement dans l'espace d'une main-d'œuvre destinée à combler une pénurie momentanée. Il ne considère finalement le problème de la mobilité qu'en termes de quantités de forces de travail que le capital peut utiliser.

Or le travail ne possède pas seulement cette qualité de se déplacer, qui appartient d'ailleurs aussi bien au capital, et n'importe quelle autre marchandise. Il en possède bien d'autres, qui lui sont plus spécifiques, comme celles qui permettent à la force de travail de se prêter, de s'adapter aux exigences de l'accumulation et de la valorisation du capital et qui expliquent son « élasticité », celles en somme qui permettent au travail de jouer son « rôle économique » (J.-P. de Gaudemar). La mobilité apparaît dans ces conditions comme le concept global qui désigne l'ensemble des formes d'existence de la force de travail, ou plutôt les conditions concrètes de sa mise en œuvre par le capital. Telle est du moins la définition qu'on peut déjà extrapoler du modèle migra-

toire traditionnel, tel qu'on peut le décrire en ses formes primaires de *rotativité* et de *réversibilité*, le modèle des migrations tournantes.

Déjà à ce niveau, il y a un enrichissement et même une amorce de reconstruction du concept de mobilité, dès lors qu'il est confronté à l'analyse des conditions d'usage capitaliste des forces de travail recrutées dans des aires extérieures à l'espace économique national. Il y a plus encore. Fondamentalement la question des migrations ouvrières internationales oblige à reconsidérer et à approfondir la problématique de la mobilité dans le sens d'une prise en considération d'autres formes d'existence que celles se rapportant à la mise en œuvre de la force de travail dans le seul cadre de la *dynamique interne du capitalisme*. L'étude du processus migratoire révèle en effet qu'il existe d'autres formes de la mobilité, des formes antécédentes à celles-là, et qui correspondent aux conditions de la *mise au travail* des forces de travail, aux conditions de leur *mobilisation* dans le cadre de la *dynamique externe du capitalisme*. Elle oblige donc à envisager la problématique de la mobilité d'emblée dans le cadre du processus d'extension du capitalisme aux espaces et aux économies non capitalistes – processus qui s'est concrétisé historiquement, dans le cas de la migration des travailleurs maghrébins en France, sous la forme de la domination coloniale (17) et plus généralement, dans le cadre de la reproduction élargie du capital à l'échelle mondiale, dans le cadre de l'accumulation mondiale du capital. Le concept de mobilité acquiert du coup une nouvelle dimension, puisqu'il englobe désormais aussi la question de l'origine et de la genèse des migrations de forces de travail, et intègre par conséquent la problématique du mode de constitution de la force de travail en marchandise, du mode de transformation du travail non capitaliste en force de travail salariée, autrement dit du mode d'appropriation de nouvelles forces de travail par le capital. C'est à ce niveau sans doute que l'étude des migrations internationales contribue à faire progresser la réflexion sur la mobilité du travail ; car c'est finalement à travers la redécouverte et la reconstitution des formes naissantes de la mobilité, des formes primitives – les formes *coloniales* pour ce qui est du mode de mobilisation des migrations ouvrières maghrébines – que s'éclairera, et se comprendra le sens profond des formes les plus développées acquises par la mobilité, c'est-à-dire la transformation des migrations tournantes en immigration définitivement intégrée au salariat international.

La prise en considération des migrations ouvrières internationales par la théorie économique conduit en définitive à une révision radicale de la conception traditionnelle de la mobilité – bornée à la seule forme d'existence immédiate, celle d'un déplacement du facteur économique dans l'espace géographique – et permet par contrecoup de construire un concept nouveau qui unifie, intègre et englobe tous les moments d'un processus complexe qui va de la production, de la mobilisation des forces de travail, à leur circulation et leur mise en œuvre sous l'égide du capital. Au contraire du schéma néo-classique vulgaire, un tel concept assume les problèmes de généalogie et insiste sur le primat de la dynamique historique et sociale.

(17) Cf. notre article au début de cet ouvrage.

V. — QUESTIONS SUR LA NOTION D'ESPACE

Considérée du point de vue de sa généalogie, la notion de mobilité renvoie donc aux formes originelles de la mobilisation des forces de travail. S'agissant des migrations internationales, le processus de mobilisation de forces de travail, qui est à l'origine de la constitution d'une offre externe de travail, se situe nécessairement à l'extérieur de l'« économie nationale », à l'extérieur de l'espace économique national », donc dans un (ou des) espace(s) économique(s) externe(s) à l'espace national.

Le phénomène des migrations internationales parce qu'il constitue précisément un transfert répété de forces de travail produites à l'extérieur de l'espace économique national, suppose une séparation géographique entre l'espace de mobilisation et l'espace d'utilisation des forces de travail. Du moins si l'on s'en tient à l'idée première qu'on se fait habituellement de la notion d'espace, et qui est admise sans discussion dans la plupart des analyses des migrations. Et lorsque G. Tapinos nous dit qu'« immigrer c'est se déplacer » et que « la distance est le concept-chef de la migration » (18), c'est bien à cette acception banale de « l'espace migratoire » que, sans se l'avouer, il entend se référer.

Or nous avons vu plus haut que, dès lors qu'on essaie de remonter aux origines du processus migratoire, jusqu'à cette *période de gestation* qu'est la mobilisation des forces de travail, on est *inévitablement* conduit à tenir compte aussi et par-dessus tout, des aspects socio-historiques qui sont cachés derrière la donnée strictement géographique de l'espace, et par conséquent à soulever le problème de la nature sociale des espaces considérés ainsi que du processus historique dont ils sont le produit. La notion d'espace apparaît alors comme indissociable de la notion du temps — et réciproquement; l'espace ne saurait être affranchi de son épaisseur historique et temporelle, comme le temps ne saurait être affranchi de sa dimension spatiale.

Dans ces conditions le déplacement dans l'espace qui est censé caractériser la migration — voyage impliquant l'aller et donc le *retour* — est aussi et surtout un déplacement, un voyage dans le temps historique, qui exclut donc toute possibilité de retour au point de départ.

Au regard de l'économie conventionnelle, l'espace dans lequel s'exerce la mobilité nationale ou internationale du travail, l'espace migratoire national ou international, c'est l'espace du capitalisme, et ne saurait être que l'espace du marché capitaliste; et c'est de là que vient le fait que les économistes — mais pas seulement les économistes — accordent une si grande importance au jeu des différentiels de salaire parmi les facteurs de migrations. Or à considérer par exemple la nature sociale et économique de l'espace maghrébin à l'époque des

(18) G. TAPINOS, cité plus haut.

premières vagues de mobilisation des travailleurs coloniaux au service du système capitaliste métropolitain, il paraît évident que cet espace-là était rien moins que capitaliste. Bien qu'intégré politiquement dans l'aire coloniale française, l'espace maghrébin était à cette époque socialement et économiquement hors du système capitaliste français, comme il était hors du marché capitaliste en général. L'est-il encore aujourd'hui, cela est moins sûr, tant il est vrai que, comme nous l'enseigne Rosa Luxemburg, les notions d'« intérieur » et d'« extérieur » considérées du point de vue de l'espace de la production capitaliste, « sont des notions non pas de géographie, mais d'économie sociale. Le marché intérieur du point de vue de la production capitaliste est le marché capitaliste, il est cette production elle-même dans le sens où elle achète ses propres produits et où elle fournit des propres éléments de production (et l'on peut légitimement considérer les forces de travail comme un élément de production, puisqu'elles sont constitutives du capital variable N.D.L.). Le marché extérieur pour le capital est le milieu social non capitaliste qui l'entoure, qui absorbe ses produits et lui fournit des éléments de production et des forces de travail » (19). De ce point de vue, on peut dire que le Maghreb colonial d'hier, espace économique et social non encore intégré au système de production capitaliste, situé donc hors de l'espace capitaliste, représentait néanmoins une réserve de forces de travail intérieure à l'espace capitaliste français et constituait de ce fait une zone d'approvisionnement constitutive du marché du travail métropolitain. A l'inverse les marchés du travail du Maghreb indépendant peuvent être considérés aujourd'hui comme une partie intégrante de l'ensemble du système capitaliste et être comptés parmi les réserves intérieures constitutives du salariat mondial – à l'égal des réserves du Mezzogiorno italien, par exemple – bien qu'ils soient localisés dans des espaces à part, des espaces séparés géographiquement des marchés du travail français, allemand et hollandais, donc extérieurs aux capitalismes français, allemand et hollandais.

Les contours de l'espace économique et les frontières de l'espace géographique ne coïncident pour ainsi dire pratiquement jamais et ce d'autant plus qu'il sont appelés à se modifier continuellement en fonction de l'histoire: une histoire que les travailleurs migrants contribuent également à façonner à leur manière: c'est là l'un des enseignements majeurs que nous livre l'étude en termes d'espaces, des migrations ouvrières internationales. Et l'erreur mortelle dans laquelle est tombée l'analyse conventionnelle, et dans laquelle elle a tendance à se complaire, c'est d'ignorer cette différence fondamentale, de forme et de nature, qui sépare l'espace strictement géographique de l'espace économique et social; c'est d'oublier que l'espace économique et social, à la différence de l'espace géographique, est un pur produit de l'histoire, et qu'il ne peut s'analyser et se comprendre en dehors de son histoire, indépendamment des transformations que le temps lui fait subir. C'est se condamner à ne rien comprendre à un phénomène économique et social tel que celui des migrations ouvrières internationales que de le réduire à un simple déplacement d'hommes parcourant les distances d'un pays à un autre, d'une région à une autre.

(19) Rosa LUXEMBOURG. *L'Accumulation du capital*. Ed. Maspero, 1967, T.II. p. 41-42.

Se contenter de ce seul cadre de référence qu'est le cadre géographique – qui par définition est un espace sans mouvement, un espace relativement immuable et identique à lui-même, un espace qui échappe aux bouleversements de l'histoire et du temps – c'est poser l'immobilité de l'espace comme cadre représentatif de la mobilité du travail, c'est ériger le système de l'immobilité en système explicatif de la mobilité, c'est en fin de compte se condamner à ne saisir que l'apparence de la mobilité, la fiction de la mobilité, à ne saisir qu'une *mobilité fictive*. Certes le phénomène migratoire apparaît sous sa forme immédiate comme le déplacement d'un lieu à un autre d'individus à la recherche d'un travail. Mais le fait que ce déplacement dans l'espace soit conçu et vécu par le migrant comme un déplacement temporaire, transitoire, à durée déterminée, montre déjà que l'acte d'émigrer est conditionné autant, et *même plus encore*, par le temps que par l'espace. La notion de temps, la notion de durée compte donc dès le départ autant, sinon davantage, que la notion de distance dans le phénomène de migration.

Lorsque le déplacement dans l'espace, entrepris initialement pour une durée théoriquement courte, se transforme au fil des années en un déplacement à durée indéterminée, la notion de temps prend davantage d'importance et tend même à effacer la notion d'espace. La condition temporelle de la migration dont la durée est susceptible d'une extension indéfinie (au moins proportionnelle à la durée de vie de l'immigré), passe au premier plan dans le vécu du migrant, et tend à estomper l'immédiateté de l'espace migratoire, espace qui constitue une donnée pour ainsi dire figée pour l'éternité.

Le modèle idéal-typique représentatif de l'immigré, modèle paradigmatique dont A. Sayad a tenu fort opportunément à rappeler à quel point il était au cœur de la vision qui inspire depuis toujours le discours du Droit comme celui de l'Economie relatif à la gestion de l'immigré, n'est au fond que l'expression transposée de cet antagonisme, de ce paradoxe permanent qui caractérise la condition de l'immigré dans ses rapports au temps d'un côté et à l'espace de l'autre : « un immigré, écrit A. Sayad c'est essentiellement une force de travail, et une force de travail provisoire, temporaire, en transit » (20). Or « être une force de travail » définit une position dans un système économique et social déterminé, une condition sociale et économique qui n'est pas donnée mais pure détermination de l'histoire, le résultat d'un processus historique, et qui de ce fait se situe génériquement dans la temporalité et le définitif; être réduit à une force de travail exclut donc le temporaire, le provisoire, du moins à l'horizon de la durée de vie du système capitaliste, puisqu'un tel système ne peut vivre sans force de travail, sans ouvriers, sans prolétaires. Ce qui en revanche relève du provisoire et du temporaire c'est l'*usage* que ce système fait de la force de travail. Comme cet usage s'inscrit nécessairement dans l'espace que se donne le capital – espace dont le tracé et les frontières tendent à se confondre avec ce qu'on a appelé l'« économie-monde » (21) – il est par conséquent étroitement soumis à la mobilité du capital à travers l'espace, un

(20) A. SAYAD : « Qu'est-ce qu'un immigré ? » in *Peuples méditerranéens*, n° 71, p. 7.

(21) Selon l'expression d'Immanuel WALLERSTEIN.

espace sans cesse détruit et reconstruit. Et c'est cette mobilité du capital – mobilité qui se manifeste par des fluctuations constantes de la production, par des phases d'expansion et des phases de contraction, par des hausses et des baisses, par des surchauffes et des crises, par des interruptions plus ou moins longues, plus ou moins profondes de l'activité, suivies de reprises soudaines. C'est cette mobilité qui rend les conditions d'usage de la force de travail – de toute force de travail, et pas seulement celle du travailleur immigré – fondamentalement précaires et révocables; c'est elle qui fonde le provisoire et le temporaire de l'usage capitaliste de la force de travail. Mais l'interruption, par définition *momentanée*, de l'usage capitaliste de la force de travail n'entraîne aucunement, quelle que soit du reste la durée du « momentané », la suspension encore moins la perte de la qualité « d'être une force de travail », qualité qui caractérise sur un *même pied d'égalité* et l'ouvrier indigène et l'ouvrier immigré.

Dans le langage conventionnel du discours économique c'est le terme de *chômage* qui désigne l'interruption plus ou moins longue de l'utilisation capitaliste de la force de travail. Considéré sous ce dernier aspect, le chômage n'est pas du *non-travail*, en ce sens que le chômeur ne cesse pas d'être une force de travail; il est une force de travail, mais momentanément inutilisée par le capital, donc inutile économiquement. La condition d'existence de l'ouvrier en tant que pure de force de travail, non seulement ne cesse pas avec le chômage mais c'est le chômage qui en révèle les formes les plus tragiques, les plus exacerbées, les plus dépouillées.

Ceci est encore plus vrai pour ce qui concerne le prolétaire immigré. Certes « être immigré et chômeur est un paradoxe et un scandale » (22) aux yeux du productivisme national; mais pour l'immigré lui-même, être chômeur c'est être renvoyé à sa *condition originelle d'une force de travail*, dépouillée de tout, de ses moyens de travail comme ceux de son existence, et même de tout son être communautaire et humain; c'est être renvoyé à l'âge de « l'accumulation primitive », âge d'or pour le capitalisme colonial, âge de gestation violente de l'immigré en tant qu'immigré. Cette condition-là lui ayant été assignée *une fois pour toutes* par le système capitalisme, être chômeur signifie pour l'immigré revenir à son état de force de travail, simplement inutilisable, improductive, (improductive de plus-value, s'entend), donc inutile à l'économie et à la société – revenir à sa définition originelle de *population en surplus, de surpopulation, d'une population dont le destin est* de fournir le surnombre. Seulement comme cette surpopulation-là appartient aujourd'hui intégralement et définitivement à l'espace du capital, la reproduction et l'entretien de sa force de travail dépendent *intégralement* de l'espace dans lequel le capital produit et se reproduit – et c'est cette situation de dépendance absolue de l'immigré vis-à-vis de l'espace capitaliste que le chômage met à nu.

Manière pour le capital de rappeler au prolétaire immigré son destin originel – destin qu'il a tracé pour lui dès le premier âge de l'expropriation primitive – de le ramener à sa condition générique – *une force de travail*

(22) A. SAYAD, *op. cit.*, p. 7.

superflue et surnuméraire – le chômage est aussi une manière – et c'est cela le paradoxe – de révéler à l'immigré qu'il n'est plus étranger, *qu'il n'est pas étranger au monde et à l'espace du capital*; qu'il revient par conséquent désormais au capital de continuer à assurer l'entretien de cette force de travail, provisoirement inutilisée productivement.

Or ce qui caractérise l'ouvrier immigré ce n'est pas seulement d'être une force de travail – qui, à ce titre est d'un usage économique précaire, aussi précaire que celui de la force de travail de l'ouvrier indigène – c'est d'être aussi par sa condition juridique, un *travailleur étranger*. Et l'espace auquel renvoie la condition juridique n'est pas du tout le même que l'espace auquel renvoie la condition sociale et économique, la condition purement ouvrière. Alors que la condition ouvrière, celle d'être offreur de sa seule force de travail, se définit par rapport à tout espace où s'exerce la production capitaliste, la particularité d'être un ouvrier *étranger* ne se rapporte qu'à un territoire national, un espace national donné.

Etre vendeur de sa seule force de travail caractérise une condition sociale irréversible et irrévocable tandis qu'être étranger c'est être territorialement de passage, en « séjour temporaire » et provisoire sur un territoire national donné, expression d'un statut juridique par définition précaire et révocable. Qu'un Etat en vienne à décider de mettre fin, comme il en a le droit et le pouvoir, à la présence des étrangers travaillant sur son territoire national, qu'il décide de les expulser (ou d'en expulser une partie) purement et simplement, ou de les intégrer dans la communauté nationale, en leur accordant collectivement la citoyenneté du pays où ils résident – dans les deux cas les travailleurs étrangers cesseraient d'exister en tant qu'étrangers – cette décision n'en mettra pas pour autant fin à leur condition de prolétaires, d'ouvriers toujours prêts à mettre leur force de travail à la disposition du capital, chaque fois que celui-ci en a besoin pour sa valorisation et quels que soient la zone et le champ d'investissement. En d'autres termes ce n'est pas son statut d'étranger qui fait de l'ouvrier immigré une force de travail congédiable et révocable en fonction des besoins changeants du capital; cette caractéristique-là il la tient de son statut de prolétaire, elle ne lui est donc pas spécifique; c'est une caractéristique qu'il partage avec tout autre prolétaire, indépendamment de la nationalité, l'origine, l'ethnie ou la religion. Et en tant que prolétaire universel, il l'est à titre permanent, quel que soit l'espace économique où il est appelé, provisoirement et temporairement, à louer et à exercer sa force de travail.

En bref, ce n'est pas la précarité de son séjour qui détermine la précarité de son utilisation en tant que force de travail, celle-ci étant inhérente aux conditions capitalistes de la production. Mais à l'inverse ce n'est pas non plus la précarité de son utilisation comme force de travail, l'instabilité de l'emploi, qui explique l'aspect précaire de son séjour, qui fonde son statut d'étranger. Sans quoi l'intervention de l'Etat ne serait d'aucune nécessité. L'Etat qui précisément produit le Droit, édicte les normes juridiques qui définissent le statut de l'étranger, fixe les règles qui organisent les conditions de séjour du travailleur immigré de manière à les subordonner à la durée de travail et aux

conditions d'exercice de la force de travail de l'immigré. Immanente et cependant extérieure au rapport social capitaliste (23), l'action de l'Etat, la nécessité de son intervention dans la gestion de la force de travail, naît précisément du fait que les lois économiques pures qui régissent le fonctionnement du marché du travail, n'impliquent en aucune manière que la durée de séjour dans l'espace économique nationale coïncide avec les périodes d'activité et d'emploi, avec la durée de mise au travail de l'ouvrier immigré. C'est précisément parce que ce type, cette forme d'adéquation entre le temps de résidence et le temps productif de l'immigré ne résulte pas de l'action spontanée du marché du travail capitaliste que l'intervention de l'Etat s'avère nécessaire, nécessaire pour ordonner l'ajustement entre le *temps de mise en œuvre de la force du travail* par le capital et l'*espace productif* dans lequel s'exerce cette mise en œuvre. Que cet ajustement ne puisse se réaliser sans dissociation entre l'espace où s'assume le coût de la reconstitution quotidienne de la force de travail correspondant à la durée de son utilisation directe et immédiate dans la production capitaliste, et l'espace où s'effectue l'entretien et la reproduction de cette force de travail, cela aussi est révélateur de la contradiction, de l'une des contradictions qui caractérisent la notion d'espace-temps en système capitaliste, et que la réalité de l'immigration dans sa forme cristallisée, contribue à mettre en lumière.

VI. — QUESTIONS SUR LA MÉTHODE D'INTERPRÉTATION

Opposées et même séparées sur le plan de la conception générale, l'interprétation néo-classique et l'interprétation néo-marxiste se rejoignent pourtant sur un point de méthode essentiel : l'une et l'autre tiennent au fond pour évidente l'idée que le phénomène des migrations ouvrières internationales est une *nécessité*. Une *nécessité démographique* pour les tenants de l'interprétation néo-classique ; une *nécessité historique du système capitaliste* pour ceux qui se réclament du courant néo-marxiste. Sans doute à observer les circonstances historiques qui ont marqué la genèse et le développement de la migration des travailleurs maghrébins vers la France, à examiner la question de l'origine et des causes déterminantes de ce mouvement de main-d'œuvre, ni l'une ni l'autre conception ne semblent fondamentalement erronées. Il semble acquis — toutes les observations empiriques vont dans ce sens — que le phénomène dont nous parlons a des racines économiques évidentes qui découlent des lois de l'accumulation du capital en France et des modalités de sa reproduction à l'échelle des colonies, tout comme il possède des déterminations démographiques certaines, surpopulation et chômage d'un côté, pénurie de main-d'œuvre de l'autre.

Mais au niveau de la méthode théorique, le problème qui doit être posé n'est plus celui de l'interprétation de l'histoire mais celui du contenu logique

(23) Suzanne de BRUNHOFF. *Etat et capital*. Paris, Maspéro, 1976, cf. notamment, 1^{er} chapitre.

de la démonstration. En d'autres termes, si l'importation de travailleurs originaires des pays coloniaux ou semi-coloniaux s'est imposée comme la solution historiquement nécessaire à la poursuite de l'élargissement de la reproduction du capital en France, est-ce suffisant pour admettre qu'une telle solution, historiquement déterminée, est aussi logiquement fondée ? Peut-on considérer la preuve de la possibilité de principe du recours à l'immigration comme la véritable explication du problème ? Allons plus loin : est-il possible d'exprimer, de transposer, de traduire avec vraisemblance, les déterminismes socio-économiques observés dans l'histoire à l'aide de schémas hypothético-déductifs tels que ceux utilisés par l'approche néo-marxiste (24), ou l'approche néo-classique (25) ? Est-il légitime de considérer comme une preuve irréfutable de l'existence de telle ou telle loi au niveau de la logique formelle, le fait que cette loi a été démontrée au seul niveau d'une réalité socio-économique donnée ? Et réciproquement ? La nécessité logique et la nécessité économique (ou démographique) sont-elles des notions réductibles l'une à l'autre ?

Autant de questions auxquelles nous renvoie l'étude des causes des migrations ouvrières, et qui à leur tour renvoient en dernière analyse au problème fondamental de l'adéquation du cadre théorique au cadre réel. Il y a là un problème d'épistémologie qui dépasse le cadre de l'économie politique et qu'il serait prétentieux et imprudent de notre part d'aborder ici. Toutefois, nous ne pouvons nous empêcher d'évoquer ici la position d'Henri Bartoli sur ce point : Henri Bartoli, qui, en tant que précurseur des recherches sur les migrations ouvrières internationales, nous a permis d'ouvrir ce débat et qui, en tant que théoricien de l'économie du travail nous offre aussi l'occasion de le clore.

Pour Henri Bartoli (26) le problème de l'objectivité en science économique est étroitement lié à la nature des déterminismes socio-économiques ; et pour bien comprendre la spécificité des lois économiques, il faut d'abord expliciter la spécificité des déterminismes économiques.

Certes le ressort du déterminisme c'est la nécessité. Il faut cependant préciser que la nécessité concerne non les événements mais leur conditionnement, qu'elle est donc relative : « le déterminisme fournit des conditions et des occasions qui ne sont pas à proprement parler des causes, mais qui permettent, provoquent et conditionnent l'action » (27). Du fait qu'elle est une totalité située au cœur de l'histoire, l'économie ne connaît pas de phénomènes indépendants qui ne soient pas reliés. La réalité économique est, selon H. Bartoli, « un complexe indissolublement uni à toute l'ambiance physico-sociale » (28). Il s'en suit qu'il devient impossible pour l'économiste d'isoler la cause ou le groupe

(24) Dont l'ouvrage de Christian MERCIER constitue le prototype : *Les déracinés du capital*. Presses Universitaires de Lyon, 1977. Cf. notamment le chap. IV.

(25) Dont l'ouvrage de Georges TAPINOS constitue le meilleur exemple. Ouvrage cité plus haut.

(26) Henri BARTOLI. *Science Economique et travail*. Paris, Lib. Dalloz, 1957. 2^e partie : la science économique, science objective, p. 113 sq.

(27) *Ibid.*, p. 119.

(28) *Ibid.*, p. 121.

des causes d'un fait, ou d'un groupe de fait, comme par exemple, pour ce qui nous concerne ici, les causes du phénomène migratoire. Bartoli en conclut qu'il existe une indétermination logique en économie politique, du fait même de l'enchaînement dialectique des phénomènes observés, de l'action réciproque et transformante des processus économiques. Les rapports existant à un moment donné entre les faits économiques dans *un espace donné* sont, pour une large part logiquement indéterminés : aucune formule, aucun schéma ne peut les définir tous, et tous les contenir de façon adéquate.

De même la complexité des relations qui unissent les phénomènes économiques entre eux dans le temps fait que nous heurtons toujours dans notre effort pour les comprendre à une « insuppressible indétermination » (29). Bref, pour Henri Bartoli c'est principalement l'indétermination logique qui fonde et caractérise la spécificité des déterminismes socio-économiques qui s'exercent dans une réalité économique extrêmement complexe et constamment mouvante.

La difficulté est que les déterminismes, quelle que soit leur nature, ne nous sont jamais accessibles directement. Ils ne peuvent être repérés, saisis et connus qu'au travers d'une saisie théorique du donné. Le danger est alors grand de voir le théorique se détacher du concret, et le construit s'isoler et se séparer absolument du réel, au point que l'analyse en arrive à substituer et assimiler le déterminisme logique au déterminisme socio-économique : « que l'on n'y prenne garde, nous prévient Henri Bartoli, que l'on confonde, consciemment ou non, le déterminisme économique avec la nécessité logique ou la nécessité mathématique, et l'on s'installe dans l'erreur » (30).

Or toute conception formelle de l'économie ne peut que mener à un tel égarement et à une telle équivoque. Procéder comme le font par exemple Christian Mercier ou Georges Tapinos, en simplifiant et en idéalisant les phénomènes économiques, en substituant à l'analyse inductive des faits le raisonnement formel dans le cadre d'un système hypothético-déductif à partir de catégories formellement définies, c'est concevoir la science économique comme une axiomatique, c'est utiliser des « schémas valables au plan de la logique, non de l'économie » (31). Certes le point de départ de la réflexion, dans un cas comme dans l'autre, n'est pas le choix d'un axiome, mais le choix d'un problème réel, celui des migrations ouvrières ; mais la méthode de raisonnement à laquelle ils ont recours l'un et l'autre porte sur des catégories formellement définies et donc réduites à l'état de pseudo-axiomes, et non sur une approche inductive des phénomènes économiques considérés dans leur devenir historique. La démonstration n'est plus alors qu'une déduction logique des implications contenues déjà dans les prémisses ; et les résultats ne sont plus en fait que des explicitations de concepts prédéfinis. « Concevoir la science économique comme étant une science formelle, conclut Henri Bartoli, c'est la condamner à demeurer au plan des implications et de la nécessité logique, alors que le hiatus est

(29) *Ibid.*, p. 122.

(30) *Ibid.*, p. 139.

(31) *Ibid.*, p. 140.

grand entre la nécessité logique des idées et les approximations des liaisons fluctuantes et incertaines entre les éléments du réel, inclus dans des univers de cohérences variées qui constituent les déterminismes socio-économiques » (32). On ne peut dès lors, sur le strict plan de la logique théorique, démontrer la nécessité, ou simplement la possibilité théorique des migrations internationales en se réclamant de leur seule existence historique. N'ayant pas vu pareille irréductibilité de la nécessité économique à la nécessité logique, C. Mercier, pour ne citer que lui, est tombé dans une erreur fondamentale de méthode en confondant déterminisme socio-économique et détermination hypothético-logique. Et le recours au modèle mathématique ne peut prémunir contre un tel égarement, loin s'en faut, car « la nécessité mathématique, comme la nécessité logique, est bien distincte de la cohérence très approximative qu'on trouve impliquée dans les déterminismes socio-économiques » (33).

S'il reste donc vrai que l'immigration ouvrière internationale ne s'explique en dernière analyse, que par référence aux exigences profondes de l'accumulation du capital, et qu'elle reste soumise aux lois fondamentales du développement de l'échange international, et s'il est vrai qu'elle s'inscrit en dernière instance dans les nécessités globales de l'internationalisation du capital, sa genèse et son développement à un moment donné de l'évolution de la division internationale du travail, ne peuvent toutefois se comprendre qu'en fonction de circonstances historiques déterminées, toujours variables selon les époques et les pays. C'est la contingence du temps et de l'espace qui règne en ce domaine, et non la nécessité pure. Tel est, nous semble-t-il, l'enseignement de méthode que nous pouvons tirer, au niveau théorique, des recherches économiques sur les migrations ouvrières internationales contemporaines.

Larbi TALHA *

(32) *Ibid.*, p. 142.

(33) *Ibid.*, p. 149.

* CRESM.